

LES COURSES HIPPIQUES en France

Si la France compte aujourd'hui parmi les trois ou quatre grandes nations équestres dans le monde, elle le doit en majeure partie aux courses :

« Par l'argent parié qu'elles reversent, les courses œuvrent à la pérennité de la filière cheval et à la multitude d'emplois qu'elles produisent autour de lui. »

Par **Rosine Lagier**.

Hier, l'utilisation du cheval – compagnon de l'homme dans la vie, l'art et la gloire – a considérablement influencé l'histoire et les progrès de l'humanité. Aujourd'hui, bien qu'il occupe une belle place en médiation et en hippothérapie, en débardage ou travaux particuliers, dans notre société devenue soucieuse d'écologie, il est surtout utilisé en équitation de loisirs, dans les sports équestres et hippiques.

Un peu d'histoire

La tradition du cheval monté est sans doute plus courte que celle du cheval attelé. La raison ? Le petit gabarit

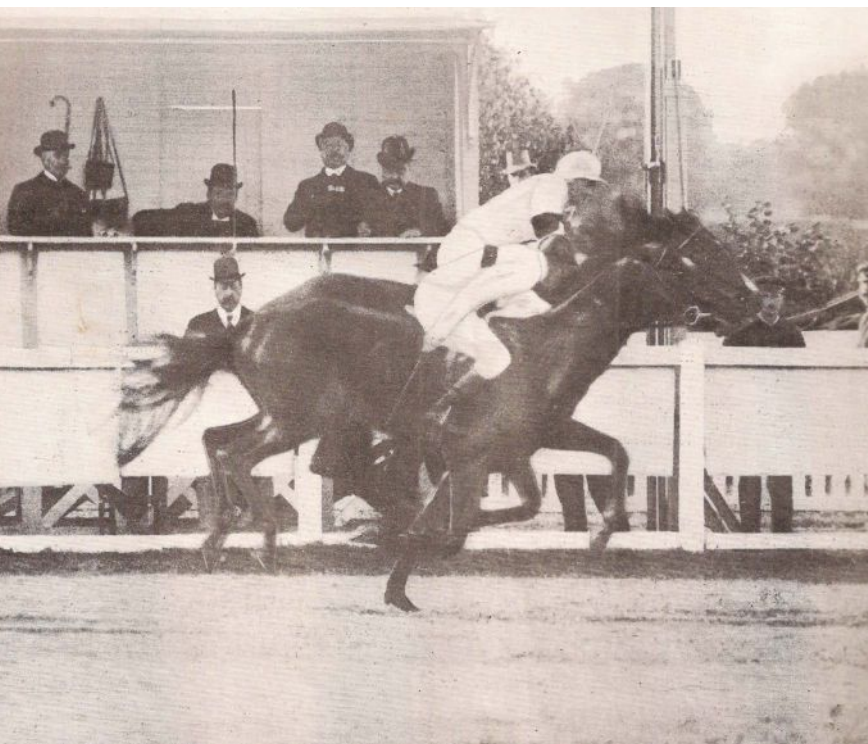
des premiers chevaux ! Lorsque les courses montées font leur apparition aux Jeux olympiques grecs, les chevaux mesurent entre 1,32 mètre et 1,42 mètre et pèsent 250 kilogrammes. Aujourd'hui, les chevaux de course mesurent en moyenne 1,60 mètre au garrot et pèsent environ 510 kilogrammes.

D'après des hiéroglyphes parlant du pharaon Tutmosis IV et d'après les restes de chevaux momifiés retrouvés dans le tombeau de la reine Hatshepsout, il semblerait que l'équitation ait pris sa source en Assyrie, puis en Égypte, vers 1350 avant notre ère.

Cinq siècles plus tard, les Grecs introduisent les courses hippiques aux Jeux olympiques et en 600 avant notre ère, le premier hippodrome voit le ►



◀ **Course de char**
gallo-romain.



► jour à Rome où les courses de chars et les courses montées font fureur.

L'équitation est enfin intégrée au programme des 31^e JO avant notre ère : l'épreuve consiste en courses d'étalons, courses de juments, puis en courses de poulains, introduites vers 268 avant notre ère. Les jockeys montent à cru, avec des rênes sans mors et avec une courte cravache.

Quant aux Sarrasins qui pénètrent en Europe jusqu'au centre de la France entre 570 et 632, ils apportent à notre équitation l'utilisation de la selle et une nouvelle race de chevaux très rapides.

L'Angleterre, premier pays au monde pour le développement des courses

Les Britanniques ont su très vite absorber l'art de l'élevage acquis des Celtes, des Romains, des Scandinaves et des Normands, lors des invasions. Entre 1189 et 1199, l'engouement pour les courses commence avec Richard Cœur de Lion qui – impressionné, lors des croisades, du potentiel du pur-sang arabe – en importe plusieurs centaines pour les croiser avec les races anglaises,

▲ **Arrivée d'une course de galop**, à Maisons-Laffitte, en 1906.

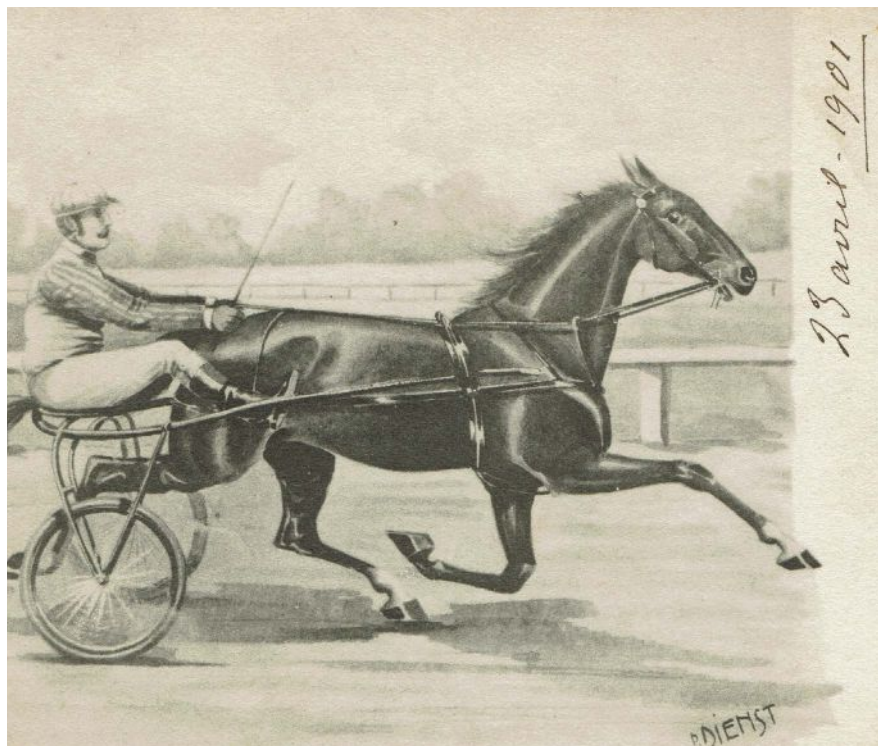
EN 1805, NAPOLEON 1^{ER}
SIGNE, AU CAMP
DE BOULOGNE, UN
DÉCRET QUI AUTORISE
LES COURSES DANS
LES DÉPARTEMENTS
QUI « PRODUISENT LES
MEILLEURS CHEVAUX ».

ce qui donnera plus tard naissance au pur-sang anglais. Les disputes entre propriétaires débouchent sur des défis, des paris et une première course sur la lande d'Epsom.

Sous Henri VIII, la première loi réglementant les courses date de 1512, en même temps que se crée la première course officielle – l'épreuve de Chester –, dotée d'une boule de bois peinte de fleurs. En 1539, l'hippodrome de Chester est créé. Il est le plus ancien et le plus petit site du monde toujours en activité de nos jours : il accueille plus de 30 000 personnes à chacune de ses quinze réunions ! En 1605, la construction de l'hippodrome de Newmarket est ordonnée par Jacques 1^{er} ; les premières courses n'y sont qu'un duel entre deux partants.

La France, grande retardataire, malgré un passé équestre riche

Louis XIV accepte des défis de grands nobles sur de longs parcours à travers champs ; les paris se multiplient. En 1683, une grande course internationale a lieu dans la plaine d'Acher. Des épreuves anarchiques continuent de se dérouler sous Louis XV



et sous Louis XVI, qui en dotera certaines de prix importants. Il s'agit souvent de compétitions de galop entre deux concurrents préparés à cet effet et dont le poids des cavaliers est convenu.

En 1805, Napoléon 1^{er} signe, au camp de Boulogne, un décret qui autorise les courses dans les départements qui « produisent les meilleurs chevaux ». Entre 1805 et 1815, 135 compétitions sont organisées, mais exclusivement réservées à des militaires.

Les cinq premiers haras sont fondés. Charles X importe de nombreux pur-sang anglais et organise, en 1824, la première course officielle en France : le Prix du Plateau du Roi. Dix ans plus tard, un code des courses est instauré. En 1836, le Prix du Jockey Club est créé, mais la loi du 21 mai proscrit les loteries et les paris.

Les premières courses de trot

Un précurseur, jeune officier des haras nationaux en poste en Normandie, Ephrem Houël, veut sélectionner une race pour la compétition reposant sur la vitesse et la résistance : le trot. Le cheval serait un cheval de loisirs le week-end et un cheval de transport, rapide et confortable, pour les hommes d'affaires pendant la semaine.

Avec l'aide de Le Magnen, négociant en vin qui cherche à attirer une riche clientèle anglaise à Cherbourg, susceptible d'acheter de grands crus,

◀ **La foule se presse**
dans les tribunes, à Auteuil.

▲ **Un sulky**, en 1901.

Ephrem Houël y lance les premières courses, les 25 et 26 septembre 1836. C'est un immense succès et il y a foule !

Parti en voyage en Amérique, pays en avance de 50 ans sur le sujet, Ephrem Houël en revient avec un plein d'idées sur les hippodromes, les paris, l'organisation des courses de trot, les voitures, les soins, le dressage...

En 1837, suivent les courses de Caen où l'on expérimente les premiers règlements et le chronométrage, et la possibilité de courses montées et attelées. Le public étant de plus en plus nombreux, elles s'organisent lors de foires ou de fêtes à date fixe. Jusqu'en 1852, 45 hippodromes vont se créer en France.

Conflits « trot contre galop » !

En 1852, les haras nationaux suppriment les subventions allouées par l'État aux courses de trot, qui périssent immédiatement, mais en 1860, Napoléon III nomme à la tête des haras le général Fleury, fervent défenseur des courses de trot. Il occupera ce poste jusqu'en 1870 et cette période verra même la création de courses d'étalons.

En effet, de 1836 à 1914, c'est dans les courses de trot monté que les haras nationaux achetaient leurs futurs reproducteurs, les courses de trot attelé étant réservées aux hongres ou aux médiocres. À partir de 1920, avec l'internationalisation des ►

- courses, le trot attelé va supplanter le trot monté à tel point qu'il représente aujourd'hui la majeure partie des courses de trot en France.

Le 7 septembre 1878, lors de l'Exposition universelle de Paris, une réunion est organisée à Maisons-Laffitte : le succès est éclatant. Mais, très rapidement, le public se tourne vers le sport-spectacle à l'américaine.

Une nouvelle tentative a lieu en 1900 pendant l'Exposition universelle : c'est un désastre. Il faut détacher le trotteur de cette image de cheval de transport ou de service à l'armée et travailler la vitesse.

Les progrès de la vie moderne, la guerre de 1914-1918, vont avoir une grosse influence sur l'évolution du trotteur français. Le Prix d'Amérique est créé en 1920. Philippe du Rozier implante les courses au trot sur un anneau de vitesse, à Enghien, en 1922 et, le 26 novembre 1934, Vincennes devient l'hippodrome exclusivement réservé aux trotteurs.

Après la seconde guerre mondiale, pour empiéter sur le domaine des galopeurs, on imagine la création de réunions disputées en nocturne, sur une piste spéciale créée à Vincennes : la première réunion est organisée le 20 juin 1952.

De nos jours, les courses regroupent les épreuves sur le plat (galop), le trot monté, le trot



▲ Course de dames, en 1930.

▼ Les femmes jockeys, Lecture pour tous, 1908.

attelé, l'obstacle – les haies, le steeple-chase et le cross-country. En 2021, 80 villes ont proposé des réunions de trot ; 115 hippodromes ont organisé 7 000 courses de galop...

Le Paris mutuel

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le pari aux courses se borne à des opérations entre personnes de l'aristocratie se connaissant et trouvant dans le jeu plus une distraction qu'un but de spéculation.

C'est en 1856 qu'il se démocratise et se développe, lorsqu'apparaît pour la première fois sur les champs de courses, une institution anglaise : les bookmakers. Le succès est immédiat.

En 1869, un industriel passionné de chevaux, Joseph Oller, crée le Pari Mutuel. Un certain nombre de véhicules avec ardoises, tableaux, guichets prennent place sur la pelouse de Longchamp. En 1873, les boulevards entre la Chaussée d'Antin et la rue de Choiseul attirent en masse les joueurs. En 1874, les désordres de la population en fièvre sont tels que le Parquet ordonne « au nom de la moralité publique et dans l'intérêt des familles », la fermeture de tous les établissements de paris mutuels.

Faisant preuve d'imagination, la Société des steeple-chases, à la recherche de ressources, concède à Oller le droit exclusif d'installer des piquets de bookmakers, moyennant une redevance. Mais scandales et plaintes sont si nombreux que, le 15 mars 1887, une circulaire ministérielle supprime brusquement les paris, les bookmakers et leurs piquets. Les hippodromes deviennent déserts, les grandes sociétés de courses qui financent l'élevage sont en péril.



Le retour des paris avec le PMU

Le 2 juin 1891, la loi Riotteau subordonne les courses au ministère de l'agriculture et autorise le Pari mutuel sur les hippodromes, sous réserve de prélèvements destinés à l'élevage et aux œuvres de bienfaisance. L'organisation officielle est à nouveau confiée à Joseph Oller.

En 1912, le Grand Steeple-Chase de Paris enregistre 335 000 francs de recettes pour les entrées et 4 150 000 francs pour le Pari mutuel, soit l'équivalent de plus de 11 millions d'euros. En avril 1930, une loi autorise les sociétés de courses à enregistrer les paris en dehors des hippodromes : le Pari mutuel urbain (PMU) est né.

De nos jours, 90 % des paris se prennent dans un peu plus de 13 500 bars, tabacs, marchands de journaux et une infime partie par internet. Les parieurs ont en moyenne entre 50 et 55 ans. Un pari moyen est de 10 euros. Il peut rapporter entre 30 000 et 50 000 euros, avec une bonne combinaison, et jusqu'à 800 000 euros, lors d'un quinté. Le PMU prélève 25 % des gains, le reste étant divisé entre les parieurs ayant la bonne combinaison.

Les femmes et les courses

Dans l'*Illustration* de 1890, on peut lire : « Le beau sexe lui-même n'a pas échappé à la contagion. Beaucoup de grandes dames, parmi les plus huppées, ont donné tête baissée sur les combinaisons et les hasards du turf. Le rêve des jeunes filles est d'épouser un sportsman qualifié, d'avoir leur place marquée dans l'enceinte du pesage, de se soustraire aux yeux de leur gouvernante pour dévorer le programme des courses et risquer leur argent de poche. »

Quant à la femme-entraîneur, elle nous est inconnue, en France, jusqu'en juin 1907, date à laquelle débarque d'Angleterre Miss May Woodland, avec quatre chevaux et son jockey Morgan. L'étonnement cessa lorsque, sa jupe claquant au vent, elle entraîna ses fougueuses montures sur les obstacles.

Alors que les États-Unis, le Mexique, le Japon, l'Angleterre et l'Australie voient courir des femmes jockeys « professionnelles », en 1923, Fanny Heldy se voit refuser par la France la licence officielle de jockey, lui objectant : « La grâce des femmes s'accommode mal de l'effort physique violent qui accompagne une fin de course... » Partie aux États-Unis, elle l'obtint rapidement.



▲ Des jockeys
au début du ^{xx}e siècle.

En juillet 1932, la première course disputée par des femmes sur un hippodrome officiel a lieu à Maisons-Laffitte : « Huit califourchettes prirent part à la course plate de 800 mètres et se comportèrent brillamment. »

Actuellement et depuis plusieurs années, « les femmes jockeys désarçonnent les codes machistes et concurrencent leurs homologues masculins », commente France TV sport à l'occasion de la Semaine du sport féminin.

Le 1^{er} avril 1984, Darie Boutboul entre dans l'histoire des femmes jockeys en devenant la première femme française, titulaire d'une licence de jockey amateur, à gagner une course du tiercé à Longchamp. Marie Velon – cravache d'or féminine en plat en 2020, avec 83 victoires pour 680 courses –, Coralie Pacaut – meilleure jockey féminine en 2019 à l'âge de 22 ans –, Jessica Marcialis – première femme jockey de l'histoire à remporter une course du niveau Groupe 1 en 2020 –, balaient d'un revers de main les propos machistes longtemps entendus.

Alors qu'en 2014, sur 689 jockeys professionnels, 114 étaient des femmes, en 2019, leur nombre est passé à 193 sur 568. Cette féminisation se retrouve sur les bancs de l'école des courses hippiques (Afasec) où, en 2020, 66 % des élèves étaient des jeunes femmes.

Même si elles ont réussi à faire leur place dans le milieu des courses hippiques, « rien n'est acquis ; il faut encore casser des tabous avec certains propriétaires et même des entraîneurs », observe l'un d'entre eux.

ENTRETIEN AVEC CORINNE JACQUEMINET, COMMISSAIRE DES COURSES



C'est au cours d'une conférence commune sur le thème du cheval que nous nous sommes rencontrées et que nous avons pu échanger. Corinne Jacqueminet est une femme très active, déterminée. Dans ce milieu plutôt masculin, sa profession m'a intriguée...

Propos recueillis
par **Rosine Lagier.**

▼ **Corinne Jacqueminet.**

Rosine Lagier: Vous êtes commissaire des courses actuellement en fonction à l'hippodrome de Nancy-Brabois.

En quoi consiste votre profession ?

Corinne Jacqueminet: Notre rôle est d'inspecter, de tout voir, de veiller au bon déroulement de la course, avant, pendant et après. Avant la course, dans le rond de présentation au public, nous sommes assistés de vétérinaires pour vérifier le bon état de santé des chevaux et les ferrures, la conformité de leur enrênement, le poids des jockeys. Nous vérifions si l'attache-langue ou le bonnet antibruit est bien déclaré. Pendant la course, sur écran et dans la tour, nous regardons le bon déroulement, nous scrutons le moindre geste : si un jockey ne gêne pas un autre jockey dans sa trajectoire, nous regardons les éventuels coups de cravache et leur nombre – puisqu'ils sont limités –, donc nous veillons à la régularité des courses. Après la course, nous vérifions la bonne récupération des chevaux toujours en compagnie de vétérinaires ; éventuellement, nous procédons à des contrôles inopinés de dopage...

R. L.: C'est un métier qui demande une énorme attention. Combien êtes-vous sur place pour les courses ?

C. J.: En principe, nous sommes cinq ou six commissaires par course,



avec éventuellement des aides ou stagiaires, et nous sommes souvent en tandem. Nous sommes agréés par le ministère de l'Intérieur. Ce qui me plaît dans ce rôle, c'est le fait de pouvoir faire respecter les règles édictées avec équité entre propriétaires, jockeys, entraîneurs, parieurs. Pour ma part, je suis sur écran la régularité et la sécurité de la course avec un autre collègue. Effectivement, notre travail demande beaucoup

d'attention, de rigueur à tous les instants de la course. Il faut un bon esprit d'équipe et de solidarité, car nous devons pouvoir répondre collégialement à toutes les questions, mais aussi et surtout nous devons justifier nos réponses en cas de réclamations ou contestations d'un jockey ou d'un entraîneur quant à notre procès-verbal (signé par trois commissaires) ou intervention. Il faut être précis, ferme, intolérant. En cela, notre profession a

de l'importance surtout quant à la santé des chevaux...

R. L. : Justement, j'allais vous poser la question quant aux chevaux...

Le visage jusque-là assez réservé de Corinne Jacqueminet s'illumine d'un magnifique sourire. Ses yeux pétillent. Même le son de sa voix a changé. On la devine vraiment passionnée de chevaux.

C. J. : Oui, je suis une passionnée de chevaux, surtout uneoureuse de leur beauté, de leur élégance. Je suis cavalière, bien sûr, mais pas d'un grand niveau ! J'aime le cheval pour ce qu'il est. Un cheval de course, c'est un prince, c'est un athlète. Déjà poulain, on devine ses aptitudes. Le cheval de course est issu de beaucoup de sélections quant aux reproducteurs.

Et la voilà partie dans toute une énumération de noms de cracks qui l'ont marquée. Rien ne l'arrête. Roquépine, Uranie, Gélinothe, Ourasi... La passion du cheval est viscérale, elle l'habite et l'anime. Soudain, la parole ralentit, la voix devient sérieuse, son visage se fait grave, elle reprend :

C. J. : Vous savez, ces chevaux-là représentent aussi beaucoup d'investissements et parfois beaucoup de sacrifices. Ils ont été élevés puis rigoureusement sélectionnés ; ils sont soignés, ils sont entraînés, surveillés tous les jours, tous les jours. La course représente beaucoup d'argent pour le propriétaire, pour le jockey, pour le parieur. Notre obligation et mon rôle de commissaire, c'est de veiller sur eux. Je suis là pour ça et je suis intraitable. Les jockeys le savent. J'ai cette réputation et j'en suis fière !

R. L. : À quel moment vous êtes-vous destinée à la profession de commissaire des courses ?

C. J. : Quand j'étais petite fille, je passais mes vacances à côté d'un

élevage et tous les jours, je gambadais avec les poulains. Ils me fascinaient. Je me souviens d'avoir lu un livre sur les chevaux pendant la guerre et j'étais si mal quand je découvrais leurs souffrances ! Mais je ne voyais pas comment, quand je serais grande, je pourrais veiller sur eux...

En grandissant, les études m'ont fait beaucoup voyager et par la force des choses, je me suis éloignée des chevaux. J'ai préparé une agrégation d'anglais, j'ai fait du journalisme, j'ai été réalisatrice de films documentaires, plutôt sur le thème de la médecine... À ce jour, j'enseigne l'anglais en université proche de mes amis d'antan et des chevaux et de l'hippodrome de Nancy-Brabois, où j'exerce le plus souvent !

R. L. : Comment êtes-vous salariée lorsque vous enchaînez vos dimanches et même vos week-ends, pendant la saison des courses, à l'hippodrome ?

Un grand éclat de rire me coupe la parole :

C. J. : Non, les commissaires des courses sont bénévoles et donc non rétribués ! Seuls leurs frais de déplacement sont remboursés.

R. L. : Votre parcours professionnel est atypique. Comment êtes-vous venue dans ce milieu des courses, un milieu à l'ambiance plutôt masculine ?

C. J. : Près de chez ma grand-mère, j'ai retrouvé cet ami éleveur de chevaux qui innovait avec des poulinières américaines qu'il avait acquises. Lui était un ancien militaire et donc recruté comme commissaire des courses. À une certaine époque, on trouvait beaucoup de militaires dans le milieu du cheval. Je l'ai accompagné plusieurs fois et j'ai aimé l'ambiance. C'est lui qui m'a poussée à faire la formation. Pour se présenter, il ne faut pas être titulaire d'une licence de jockey, gentleman ou

entraîneur. Pendant plusieurs années, j'ai suivi un parcours de formation. J'ai mis du temps car je voulais être sûre de mes compétences... Il y a tellement de choses à voir, à scruter... C'est une lourde responsabilité.

J'ai passé mon examen avec succès en 2010 et j'ai été commissaire sur 20 réunions officielles un peu partout en France. Comme tous les commissaires, je suis autorisée à intervenir sur tous les hippodromes de France mais, en fonction de mon emplacement géographique, je suis habilitée par la société des courses de Nancy-Brabois et je peux choisir mon planning d'activité en fonction de mes disponibilités.

R. L. : Y a-t-il beaucoup de femmes pour officier dans ce milieu encore un peu machiste ?

C. J. : Machiste, le milieu des courses ? Je connais ce milieu depuis toute mon enfance. L'ambiance est certes plutôt masculine, mais j'avoue n'avoir jamais rencontré de difficultés sexistes. J'ai toujours été bien accueillie et respectée...

Après une courte pause et un soupir, elle reprend :

C. J. : Les mentalités évoluent doucement, mais elles évoluent ! Si les femmes montent à cheval depuis la nuit des temps, il a fallu attendre 1998 pour que Micheline Leurson soit promue commissaire pour France Galop. Nous sommes presque 900 commissaires en France mais c'est vrai, il y a encore trop peu de femmes. Je peux encore citer Joëlle Conti, première femme présidente de la Fédération hippique du S-E et présidente du Conseil régional du trot du S-E, Béatrice Minez ou encore Marie-France Pelletier.

En revanche, il y a de plus en plus de femmes jockeys...

Depuis notre rencontre fortuite, la passion du cheval nous lie toujours d'amitié !